



**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION D'EXPLOITER DEPOSEE
PAR LA SOCIETE FONTAAS ET CIE POUR L'EXPLOITATION
D'INSTALLATIONS CLASSEES SITUEES :
189 RUE D'AUBERVILLERS 75018 PARIS.**

Commune de PARIS (75018)

Enquête publique du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 31 janvier 2020 inclus

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur
Jean Luc COLIN



Février 2020

SOMMAIRE

(Liste des annexes en page 3)

1. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	4
1.1. OBJET DE L'ENQUETE	4
1.2. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF	4
1.3. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	5
1.4. MODALITES DE L'ENQUETE.....	5
1.5. PUBLICITE DE L'ENQUETE	6
1.6. DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC.....	7
1.7. RENCONTRES AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE.....	8
1.8. VISITE DES LIEUX	8
1.9. PERMANENCES	9
1.10. RECUEIL DU REGISTRE ET DES DOCUMENTS ANNEXES.....	9
2. OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	9
3. EXAMEN DE LA PROCEDURE	10
4. EXAMEN DU DOSSIER D'ENQUETE (ANNEXE 11)	10
4.1. DOCUMENTS GENERAUX.....	10
4.2. DOSSIER D'ENQUETE,	10
5. EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	11
5.1. REMARQUE GENERALE SUR LES ANNOTATIONS PORTEES SUR LES REGISTRES.....	11
5.2. ANALYSE DES ANNOTATIONS	12
5.2.1. <i>Synthèse des annotations écrites.....</i>	<i>12</i>
5.2.2. <i>Communication des annotations au maître d'ouvrage.....</i>	<i>12</i>
5.2.3. <i>Réponse du maître d'ouvrage.....</i>	<i>12</i>
6. LE PROJET RELATIF A LA REGULARISATION ADMINISTRATIVE DU SITE DE LA SOCIETE FONTAAS ET CIE.....	12
6.1. CARACTERISTIQUES DU PROJET	12
6.2. EVALUATION DU PROJET.....	13
7. AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D' AUTORISATION D'EXPLOITER DEPOSEE PAR LA SOCIETE FONTAAS ET CIE POUR L' EXPLOITATION D' INSTALLATIONS CLASSEES SITUÉES 189 RUE D'AUVERVILLIERS 75018 PARIS.....	14



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** : Ordonnance du 14 novembre 2019 du président du Tribunal Administratif de Paris désignant le commissaire enquêteur.
- Annexe 2** : Arrêté préfectoral n° DTPP-2019-1596 du 29 novembre 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.
- Annexe 3** : Copies des publications effectuées dans les journaux,
- Annexe 4** : Copie de l'affichage réalisé dans les communes de Paris 75018 et 75019 ; Saint-Denis et Aubervilliers en Seine-Saint-Denis.
- Annexe 5** : Certificats d'affichage.
- Annexe 6** : Procès verbal de communication d'observations écrites ou orales au maître d'ouvrage.
- Annexe 7** : Mémoire en réponse du maître d'ouvrage.
- Annexe 8** : Rapport de recevabilité de la Direction régional et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France du 17 octobre 2019.
- Annexe 9** : Avis de la Sécurité Incendie (BSPP) du 24 septembre 2019 à la DRIEE IF.
- Annexe 10** : Avis de l'Agence régionale de Paris (ARS) du 05 juillet 2019 à la DRIEE IF.
- Annexe 11** : Dossier d'enquête public.
- Annexe 12** : Registre d'enquête mis à la disposition du public.



**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION D'EXPLOITER DEPOSEE
PAR LA SOCIETE FONTAAS ET CIE POUR L'EXPLOITATION
D'INSTALLATIONS CLASSEES SITUEES :
189 RUE D'AUBERVILLIERS 75018 PARIS.**

1. Déroulement de l'enquête

1.1. Objet de l'enquête

Il s'agit de régulariser l'autorisation environnementale d'exploiter un atelier de traitement de surface classable sous la rubrique 4110.2.a.
« Toxicité aigue catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés. Substances et mélanges liquides.
La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 250kg : **Autorisation.**

1.2. Environnement administratif

Ce projet est soumis à enquête publique en application :

- du code de l'environnement et notamment le livre V, relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, titre 1 « Installations classées pour la protection de l'environnement » et notamment les articles R.181-13 à 15 et D. 181-15-1 à 10.
- des rubriques suivantes relatives aux installations classées :
 - 2565.1b. Enregistrement
 - 4110.2. Autorisation
 - 2564.1. Déclaration soumise au contrôle périodique.
 - 2565.2.b. Déclaration soumise au contrôle périodique.
 - 2565.4. Déclaration soumise au contrôle périodique.
 - 2940.1. Déclaration soumise au contrôle périodique.
 - 1530. Non Classable.
 - 2552. Non Classable.
 - 2560. Non Classable.
 - 2663. Non Classable.

1.3. Désignation du commissaire enquêteur.

Par ordonnance du 14 novembre 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Paris a désigné Monsieur COLIN Jean-Luc en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête domiciliée à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris.

Ce document figure en annexe 1.

1.4. Modalités de l'enquête

Monsieur le Préfet de Police de la Direction des Transports et de la Protection du Public a publié le 29 novembre 2019 un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un atelier de traitement de surface classable sous la rubrique 4110.2.a, situé 189 rue d'Aubervilliers 75018 Paris.

Cet arrêté indique les modalités de l'enquête, dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables, stipulent que :

- L'enquête se déroulera du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 31 janvier 2020 inclus,
- Un exemplaire du dossier soumis à enquête et un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Paris 75018 et seront disponibles aux horaires d'ouverture durant toute la durée de l'enquête.
- Un exemplaire numérique du dossier soumis à enquête et un registre d'enquête dématérialisé seront disponibles durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera accessible aux adresses suivantes :

www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

<http://demande-autorisation-ic-paris18eme.enquetepublique.net>

Le registre dématérialisé sera accessible par l'adresse suivante :
pp-dtpp-sdpse-bpeof-ic@interieur.gouv.fr

- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public selon le planning ci-dessous :

Date	Jour	Lieu	Heure
13 janvier 2020	lundi	Mairie du 18 ^{ème} Paris	09h à 12h00
17 janvier 2020	vendredi	Mairie du 18 ^{ème} Paris	09h à 12h00
31 janvier 2020	vendredi	Mairie du 18 ^{ème} Paris	14h à 17h00

- La publicité de l'enquête par voie d'affichage sera effectuée par les soins des maires du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissement de Paris et les maires de Seine-Saint-Denis d'Aubervilliers et de Saint-Denis au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête.
- L'enquête sera annoncée au moins 15 jours avant son ouverture, dans au moins 2 journaux

L'arrêté préfectoral figure en annexe 2.

1.5. Publicité de l'enquête

Les avis de publicité de l'enquête ont été publiés par les soins de la société FONTAAS et Cie:

- Le 23 décembre 2019 et le 14 janvier 2020 dans « Le Parisien ».
- Le 20 décembre 2019 et le 17 janvier 2020 dans « Le Moniteur»,

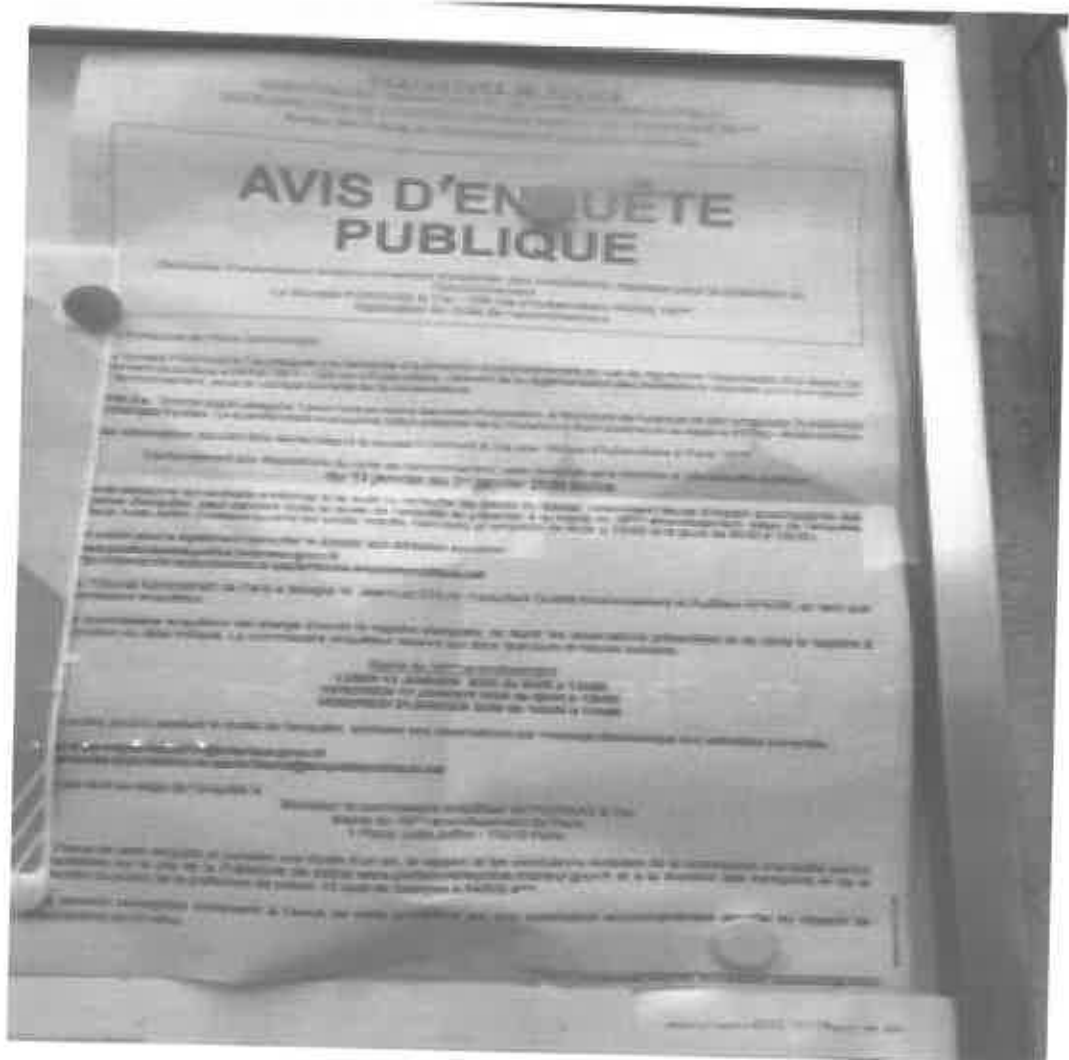
Une copie de l'ensemble de ces publications est annexée à ce rapport (**annexes 3**).

En outre un affichage (**annexe 4**) a été effectué par les soins des maires du 18^{ème} et du 19^{ème} arrondissement de Paris et les maires de Seine-Saint-Denis d'Aubervilliers et de Saint-Denis. L'affichage dans un rayon d'un kilomètre est effectif.

Les certificats d'affichage figurent en **annexe 5**.

A noter pas d'avis des conseils municipaux des communes à la date de clôture de l'enquête sachant que ceux-ci peuvent être émis dans les 15 jours après la fin de l'enquête.

Ci-dessous une photo du panneau d'affichage externe de la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris (prise à travers la vitre).



1.6. Documents mis à la disposition du public.

Les documents suivants ont été mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus ainsi que sur les sites précités:

- Une copie de la décision du Tribunal de Montreuil désignant le commissaire enquêteur,
- Une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête,
- Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés et un registre dématérialisé,
- Le dossier d'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE.
Sommaire du dossier :
 - ✓ Résumés
 - Contexte du dossier
 - Résumé non technique de l'étude d'impact
 - Résumé non technique de l'étude de dangers-cartographie
 - ✓ Chapitre A
 - Présentation de la demande
 - ✓ Chapitre B
 - Etude d'impact
 - ✓ Chapitre C

Evaluation des impacts sanitaires

✓ Chapitre D

Etude des dangers

✓ Chapitre E

Notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel

✓ Chapitre F

Plans et annexes

A noter :

Un ordinateur permettant l'accès au site de la préfecture de Police et au dossier d'enquête publique en ligne, a été mis à disposition du public par la société FONTAAS et Cie pendant toute la durée de l'enquête à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris.

1.7. Rencontres avec le maître d'œuvre :

Le commissaire enquêteur a rencontré le 18 décembre 2019 au siège de la préfecture de Police 12/14 quai de Gesvres 75 Paris, la Direction des Transports et de la Protection du Public.

Participaient à cette réunion d'information :

Mme Isabelle MERIGNANT Sous-directrice de la Protection Sanitaire et de l'Environnement.

Mme Stéphanie RETIF Chef de Bureau des Polices de l'Environnement et des Opérations Funéraires.

Mme Agnès COURET Chef de l'unité départementale de Paris Direction Régionale et Environnementale de l'Environnement et de l'Energie.

Mme Emilie GILLET adjointe à la chef de pôle IC.

Mme Isabelle FACHE Rédactrice IC.

Mme Myriam CHATELLE Cheffe de pôle adjoint IC.

Principaux objectifs de la réunion :

Présentation des objectifs de l'enquête publique et rappel de l'historique.

Remise du dossier d'enquête.

Remise de la copie du rapport de recevabilité de la DRIE, et des avis de la BSPP et de l'ARS.

Signature et paraphe du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

1.8. Visite des lieux

Le commissaire enquêteur a été reçu à sa demande le 13 janvier 2020 à 13h30 sur le site de la société FONTAAS et Cie, 189 rue d'Aubervilliers 75018 Paris par M. Philippe LOUVRIER responsable commercial et de production.

Participait à cette visite : de la DRIE M MASCLAU et Mme JAMBUT et Mme FACHE et CHATELLE de la Préfecture de Police.

Un rappel des objectifs de l'enquête a été effectué :

« Suite à l'inspection du 29 novembre 2006 par l'inspection des installations classées, celle-ci a constaté que le site disposait de plus de 200L de bains cyanurés, le classant de fait à autorisation sous la rubrique 2565.1.b. a »

Une visite complète du site commentée par M Louvrier a été effectuée.

1.9. Permanences

Les permanences du commissaire enquêteur, ont été effectuées aux lieux, dates et heures prévues par l'arrêté préfectoral, à savoir :

Date	Jour	Lieu	Heures	Evénement
13 janvier 2020	Lundi	Mairie de Paris 18ème	9h00 à 12h00	RAS
17 janvier 2020	Vendredi	Mairie de Paris 18ème	9h00 à 12h00	RAS
31 janvier 2020	Vendredi	Mairie de Paris 18ème	14h00 à 17h00	RAS

1.10. Recueil du registre et des documents annexes

L'enquête s'est terminée le 31 janvier 2020.

Le registre déposé dans la mairie de Paris 18ème arrondissement a été clos par le commissaire enquêteur et recueilli pour être joint au présent rapport où il figure en tant qu'annexe 11 de l'enquête.

2. Observations du public

Le registre d'enquête déposé à la mairie de Paris 18ème arrondissement n'a pas recueilli d'observation.

Aucune lettre n'a été annexée et aucun courrier n'a été adressé au maire ou au commissaire enquêteur.

Par ailleurs, le registre dématérialisé n'a pas, lui non plus recueilli d'observation. On peut déplorer le manque d'intérêt du publique, bien que la communication sur l'enquête et les affichages soient tout à fait satisfaisants. La mise en ligne des dossiers ne montre pas plus d'intérêt.

La société FONTAAS et Cie a eu recours aux services de « Publi Légal » pour cette enquête.

A noter :

Au cours de la permanence du 17 janvier 2020, le commissaire enquêteur a eu la visite de M MENEJO adjoint au maire du 18ème, en charge de la voirie.

Echange sur le dossier et sur l'absence de participation à l'enquête.

Le mail du propriétaire COVIVIO, envoyé à la société FONTAAS et Cie suite à la demande d'information relative à la nature des murs séparatifs entre lots en date du 15/10/2019 (intégré à l'annexe 7 de réponse au PV d'information).

3. Examen de la procédure

L'ensemble de ce dossier semble correctement traité du point de vue du respect de la législation en vigueur, tout au moins sur le fond sinon dans la forme.

A la lumière des différents paragraphes ci-dessus, et par comparaison avec les dispositions prévues par l'arrêté préfectorale du 29 novembre 2019, il semble que la procédure ait été bien respectée.

4. Examen du dossier d'enquête (annexe 11)

4.1. Documents généraux,

Deux documents généraux s'appliquant à l'enquête couvrent le dossier :

- une copie de l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Paris E19000015/75 du 14 novembre 2020 désignant le commissaire enquêteur,
- L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n° DTPP-2019-1596 du 29 novembre 2020.

4.2. Dossier d'enquête,

S'agissant de la composition du dossier d'enquête,

Le dossier d'enquête fourni comprend :

RESUMES-CONTEXTE.

Chapitre A : La présentation de la demande

Demande officielle
 Situation au titre de la réglementation ICPE
 Présentation de la société et du futur site.
 Capacités techniques et financières

Chapitre B : L'étude d'impact.

- **Description de l'environnement**
 - Environnement
 - Eau
 - Sol et sous-sol
 - Météorologie
 - Qualité de l'air
 - Bruit et transports
 - Infrastructures locales de gestion des déchets
 - Interrelation entre les différents milieux présentés
 - **Impacts liés à l'exploitation et mesures compensatoires**
 - Intégration paysagère
 - Eau

Sol et sous-sol
 Air
 Bruit
 Transport
 Déchets
 Autres milieux
 Utilisation rationnelle de l'énergie
 Addition et interaction des effets entre eux

- Effets cumulés avec d'autres projets connus
- Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu
- Conditions de remise en état
- Meilleures techniques disponibles

Chapitre C : L'étude d'impact sanitaire

Caractéristiques de l'environnement du site
 Inventaires des émissions atmosphériques
 Evaluation des dangers
 Evaluations des expositions
 Caractéristiques des risques : situation actuelle
 Incertitude et conclusion

Chapitre D : L'étude de dangers

Présentation du site et des activités
 L'environnement en tant que cible
 L'environnement en tant que menace
 Caractérisation des potentielles de dangers internes
 Réduction des potentiels de dangers à la source
 Retour d'expérience
 Moyens de prévention et moyen de protection
 Evaluation des risques
 Quantification des scénarios retenus
 Conséquences

Chapitre E : Notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel

Chapitre F : Plans et 16 annexes

5. Examen des observations du public

5.1. Remarque générale sur les annotations portées sur les registres

Aucune observation sur les registres papier et dématérialisé.
 Pas de courrier reçu en mairie.

Cette enquête n'a pas mobilisé la population. Aucune personne durant les 3 permanences et cela malgré une communication très complète : papier et numérique.

5.2. Analyse des annotations

5.2.1. Synthèse des annotations écrites

Sans objet en l'occurrence

Avis du commissaire enquêteur

A propos du manque d'intérêt pour cette enquête ICPE ; c'est étonnant qu'aucune association ne se soient manifestées, sachant la sensibilité actuelle de la population face aux dangers et aux risques liés aux entreprises qui utilisent des produits dangereux ...

5.2.2. Communication des annotations au maître d'ouvrage.

Par procès verbal en date du 04 février 2020 (annexe 6), le commissaire enquêteur a fait part de l'absence d'observation durant l'enquête.

Il a mis l'accent sur certaines mesures préventives complémentaires qui pourraient être mises en œuvre en termes de formation (SST) pour les salariés face aux risques au poste de travail d'une part, et il a demandé des preuves qui devraient permettre de lever les deux réserves de la BSPP dans son avis du 29/09/2019 d'autre part.

Réponse du maître d'ouvrage.

Dans son mémoire en réponse daté du 06 février 2020 (annexe 7), le maître d'ouvrage apporte les preuves de la prise en compte satisfaisante des deux réserves de la BSPP. Par ailleurs il indique vouloir développer des compétences de type SST dans son entreprise.

6. Le projet relatif à la régularisation administrative de la société FONTASS et Cie

La société FONTAAS et Cie est spécialisée dans le prototypage, la production et la commercialisation de bijoux fantaisie, elle est filiale du groupe Agatha. Elle exploite un atelier de traitement de surface classé sous la rubrique 2565.2.b et dispose à cet effet d'un récépissé de déclaration préfectorale en date du 16 mai 2016.

Suite à une inspection de la part des installations classées le 29 septembre 2016, celle-ci a identifiée que le site disposait de plus de 200L de bains cyanurés, ce qui de fait soumet à « autorisation » sous la rubrique 25665.1.b. la société FONTAAS et Cie.

Un arrêté de mise en demeure DTPP-2017-335 du 31 mars 2017 a été pris prescrivant l'objet de la régularisation administrative soumise à enquête publique.

La société FONTAAS et Cie a déposé un dossier de demande d'autorisation pour se mettre en conformité administrative.

Ci-dessous les activités concernées par la demande de régularisation, les rubriques concernées et les régimes applicables:

- Utilisation de substances à toxicité aigue catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés-Substances liquides; 4110.2.a; régime: **Autorisation.**
- Traitement de surfaces avec cyanure ; rubrique : 2565.1.b ; régime: **Enregistrement.**

- **Traitement de surfaces sans cadmium ni cyanures ; rubrique : 2565.2.b ; régime : Déclaration soumis à Contrôle périodique.**
- **Dégraissage, décapage par solvant organohalogéné ; rubrique : 2564.1.b ; régime : Déclaration soumis à Contrôle périodique.**
- **Tribofinition ; rubrique : 2565.4 ; régime : Déclaration soumis à Contrôle périodique**
- **Application de peinture au trempé ; rubrique : 2940.1.b ; régime : Déclaration soumis à Contrôle périodique.**

6.1. Evaluation du projet

Dans ce projet, le sens de l'avis qui doit être rendu par le commissaire enquêteur consiste essentiellement à apprécier si les aspects réglementaires ont été respectés et si les études d'impacts et de dangers ont été effectuées avec des conclusions assurant du niveau de maîtrise et de prévention nécessaires.

En l'occurrence étant donné les conclusions du dossier technique, l'avis favorable de l'autorité environnementale dans son rapport de recevabilité du 17 octobre 2019 (**annexe 8**), les avis favorables de la BSPP (incendie) des 08/10/2018 et 24/09/2019 et de l'ARS (sanitaire) du 05 juillet 2019, je considère que le projet présenté est pertinent sur la forme comme sur le fond.

Paris, le 10 février 2020



Jean-Luc COLIN
Commissaire enquêteur

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION D'EXPLOITER DEPOSEE
PAR LA SOCIETE FONTAAS ET CIE POUR L'EXPLOITATION
D'INSTALLATIONS CLASSEES SITUEES :
189 RUE D'AUBERVILLIERS 75018 PARIS.**

7. Avis et conclusions motivées du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative l'autorisation d'exploiter déposée par la société FONTAAS et Cie pour l'exploitation d'installations classées situées 189 rue d'Aubervilliers 75018 Paris.

Après une étude attentive et approfondie du dossier suivie d'une visite sur le terrain, après avoir entendu le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre,

Considérant que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse,

Considérant que l'information du public avait été réalisée par un affichage opéré dans un rayon de 1km et dans les communes impactées par le projet,

Considérant que cet affichage a été maintenu et vérifié tout au long de l'enquête notamment dans les secteurs concernés,

Considérant que le dossier mis à l'enquête, l'était dans de bonnes conditions de consultation et que sa composition tout comme son contenu était conforme à la réglementation en vigueur, y compris pour ce qui concerne les versions numériques des dits documents,

Considérant que les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions même si malheureusement il n'y a pas eu de visite.

Considérant qu'il n'y a pas eu d'observation du public sur les registres ni de courrier adressé en mairie au commissaire enquêteur.

Considérant l'engagement démontré (durant la visite) de l'entreprise dans le cycle de recyclage vertueux et économique des déchets ; tenant compte du retour positif fait aux deux observations du commissaire enquêteur dans le PV d'information du 04 février 2020,

Considérant enfin que les avis de l'autorité environnementale, de l'ARS et de la BSSP sont favorables,

Je donne un **AVIS FAVORABLE**, relatif à la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la société FONTAAS et Cie pour son site situé au 189 rue d'Aubervilliers 75018 Paris.

Vaujours, le 10 février 2020

Jean-Luc COLIN
Commissaire enquêteur

